

**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL**  
23 rue des Perrières 42700 FIRMINY

Monsieur le Ministre de l'Équipement,  
des Transports, du logement, du Tourisme et de la Mer.

ARCHE SUD  
92055 PARIS LA DEFENSE

Lettre recommandée avec accusé de réception

Firminy, le 19 Novembre 2012

Monsieur le Ministre,

Notre association a été créée en 2009 pour relancer auprès du Conseil Général de la Loire le dossier de la déviation de la RD500 à Firminy. En documents joints, vous trouverez l'historique de ce dossier.

Ce projet date de plus de quarante ans, malheureusement, aujourd'hui il est bloqué. Une association et la commune du Chambon Feugerolles opposés au projet ont déposé un recours en annulation de la DUP. La cour d'appel du tribunal administratif de Lyon a annulé cette DUP. Le Conseil Général de la Loire s'est pourvu en cassation.

Aujourd'hui nous sommes devant cette situation : Les travaux de construction de la déviation et sa mise en service sont repoussés, pour un certain temps.

La nécessité de construire cet ouvrage sont énoncés dans le dossier de la DUP.

- Absence de trottoir à certains endroits.
- Présence d'une école et d'un stade.
- Association et club sportif de plusieurs centaines d'adhérents le long de ce boulevard.
- Circulation en constante augmentation en particulier des poids lourds.
- Pollution atmosphérique et sonore.

L'Association ne cesse de réclamer auprès de la Mairie de Firminy et du CG 42 des mesures pour améliorer la sécurité des enfants de l'école et des riverains.

Nos demandes sont les suivantes :

- Interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7,5 T
- Interdiction de circulation des poids lourds transportant des matières dangereuses.
- Mise en zone 30 de circulation.
- Création de deux plateaux traversant.
- Mise à niveau du plateau traversant au droit de l'école de Fayol.
- Mise aux normes du giratoire du Bas de la Côte. Des accidents se sont produits, en particulier renversement de poids lourds.

Nous avons sollicité par écrit Madame la Préfète, à plusieurs reprises, pour lui demander de venir constater l'extrême dangerosité de cette voirie. A ce jour elle n'a pas répondu à notre invitation.

Le Préfet Pierre Soubelet s'était déplacé le 8 décembre 2010. Le constat qu'il a fait lors de sa visite l'a conduit à affirmer la nécessité de réaliser la déviation au plus vite en commençant par les travaux du giratoire du Bas de la Côte. A la suite de sa visite le 13 janvier 2011 il a prorogé la DUP pour cinq ans.

Notre démarche a pour but de vous alerter sur le grave problème de sécurité tout au long de ce boulevard. Nous ne cessons d'alerter sur les risques potentiels que font courir les poids lourds. Nous avons tous en mémoire l'accident en 1994 à SAINT ETIENNE. Le drame s'est produit au bas du col de la République sur la RN 82.

Nous sommes persuadés que vous serez sensible à ce que nous évoquons et en particulier aux problèmes liés à la sécurité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Bureau, le Président de l'Association de Défense des Riverains du Boulevard Fayol :

Le Président de l'Association

Marc PICHON

Documents joints :

- Historique du projet
- 10 Photos
- Notre comptage des véhicules du 11 Avril 2011
- Lettre Conseil Général comptage des véhicules
- Vidéo : <http://www.youtube.com/watch?feature=endscreen&v=3W0kq4dGDPk&NR=1>



Lettre au ministre des transports. Une copie avec les pièces jointes ont été transmises aux députés.

**Dino CINIERY et Jean-Louis GAGNAIRE.** Nous attendons qu'ils interviennent auprès du Ministre.

**Les courriers restés sans réponses**

**Monsieur Wauquiez maire du Puy pour intervention auprès du CG 42**

**Madame la Préfète le 28 octobre 2012 pour la sécurité tout au long du boulevard**

**L'art de nous enfumer par le conseil général.**

Le Président nous écrit le 5 janvier de cette année qu'il demande à ses services de prendre l'attache des services du CG 43 pour examiner la problématique des poids lourds.

Jeudi 15 mars par courrier << Comme je m'y étais engagé, les services du CG de la Loire ont pris l'attache de leurs homologues de la Haute Loire, pour examiner la problématique plus spécifiques des poids-lourds. Ma lettre au président Gérard Roche est, à ce jour, restée sans réponse, je relance le conseil général de la Haute Loire, sans délai >>

Le journal le Progrès du 7 décembre nous annonce la même démarche. Donc rien entre 5 janvier et le 7 décembre.